

tion des manufacturiers canadiens et le ministre de la Justice. La substance de cet entretien est exposée dans un mémoire contenu dans le document et elle indique que cet organisme réclamait certains amendements à la loi des enquêtes sur les coalitions. Il est clair que cet organisme voulait que ces amendements fussent adoptés au cours de la session de janvier, février, mars et avril derniers. Mais aucune de ces considérations, aucune de ces demandes,—pas plus d'ailleurs que l'étude approfondie que le ministre a faite du problème,—ne l'ont incité, avant le 2 novembre, à donner avis d'une motion en vue de la présentation d'un projet de loi tendant à modifier la loi des enquêtes sur les coalitions.

Le 21 septembre,—ce fait est maintenant notoire,—mon collègue le député de Vancouver-Est (M. MacInnis) se proposait de poser certaines questions au ministre de la Justice. Inutile de revenir sur ce qui s'est alors produit, mais je crois qu'un autre point aurait dû pousser le ministre à intervenir dans cette affaire de la plus haute importance. Le 22 octobre s'est déroulée dans le cabinet du ministre cette discussion de trois heures à laquelle ont pris part quatre personnes, le ministre et trois autres dont les noms sont bien connus. Même cela n'a pas poussé le ministre à présenter le bill dont nous sommes actuellement saisis. Le 29 octobre, M. McGregor a donné sa démission au ministre de la Justice, mais même cela ne l'a pas engagé à agir. Le mercredi, 2 novembre, dans l'après-midi, le député de Rosetown-Biggar (M. Coldwell), puis celui de Vancouver-Est, ont posé des questions embarrassantes et, à notre grande surprise, nous avons découvert dans les *Procès-verbaux* du 2 novembre, le lendemain matin, qu'enfin on allait agir.

**L'hon. M. Garson:** Le député me permet-il de lui poser une question?

**M. Knowles:** Volontiers.

**L'hon. M. Garson:** Cherche-t-il à attribuer à son parti le mérite de ces modifications?

**M. Coldwell:** Oui, je le puis, par la lettre que j'adressais au premier ministre le 4 décembre 1947.

**L'hon. M. Garson:** Nous abordons maintenant le deuxième chapitre.

**M. MacInnis:** Chose certaine, c'est que le ministre de la Justice n'a pas grand mérite dans cette affaire.

**M. l'Orateur:** La parole est au député de Winnipeg-Nord-Centre.

**M. Knowles:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur, tout en sachant gré à ceux qui me prêtent main-forte.

Ce que je veux établir, en réponse au ministre de la Justice, c'est que le mérite d'avoir incité ce ministre à donner avis du bill à l'étude doit être attribué uniquement à ce qui s'est passé à la Chambre. Rien d'autre n'a suscité cette mesure et je n'ai pas dit à la Chambre tout ce que je pourrais raconter si je parcourais le document parlementaire n° 53-F. Lorsqu'il est devenu évident, parce que le ministre ne pouvait répondre à la question le 2 novembre, qu'il se passait quelque chose d'étrange, on a donné avis, ce même après-midi, de la présentation du bill n° 144. Le lendemain, jeudi 3 novembre, comme en fait foi le hansard, on nous a fourni les réponses aux questions de la veille. La réponse à l'une d'elle est un simple "oui", savoir que le commissaire a présenté un rapport sur les meuneries et que ce rapport sera déposé. La réponse à l'autre est de même un simple "oui", savoir que le commissaire a démissionné. Le même jour, au cours de la même discussion, j'ai demandé au ministre s'il déposerait le rapport dans un délai de quinze jours après sa réception. Il a répondu, ce qui est fort intéressant, que le rapport serait déposé le lundi suivant. "Quand le ministre a-t-il reçu le rapport?" lui ai-je alors demandé. Il m'a répondu, ce qui est encore très intéressant: "Il y a quelque temps."

Le lendemain, le vendredi 4 novembre, j'ai pensé qu'il était juste que le ministre eût l'occasion de nous dire quand précisément il avait reçu le rapport. Je lui ai donc posé une question qui figure à la page 1470 du compte rendu. Monsieur l'Orateur, je signale que la page 1471 du hansard rapporte la présentation et la première lecture du projet de loi. Ces faits sont interdépendants. A la page 1470 on peut lire ce qui suit:

M. Knowles: Le ministre de la Justice est-il en mesure de répondre à la question que j'ai posée hier, c'est-à-dire nous dire à quelle date le commissaire de la loi des enquêtes sur les coalitions lui a remis le rapport sur le meunerie?

L'hon. M. Garson: Le 29 décembre 1948.

Il n'y avait rien à ajouter. Le ministre de la Justice a été pris en flagrant délit d'infraction à la loi. Quelques minutes plus tard, ainsi que le compte rendu en témoigne à la page 1471, le ministre de la Justice demande à déposer un projet de loi en vue de renforcer l'application d'une loi qu'il avait reconnu plus tôt avoir enfreint, et il en propose la première lecture. La Chambre a-t-elle jamais subi un affront aussi grave ou une insulte aussi criante que lors de la présentation de la mesure?

J'ai l'intention de présenter un projet d'amendement pour protester là contre. J'imagine qu'à un moment donné on se demandera si l'amendement est recevable. Je